



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 juin 2011
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 6 juin 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre les déclarations ci-jointes du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie concernant l'attentat terroriste déjoué du 2 juin 2011 et la visite du Premier Ministre russe en Abkhazie occupée (voir annexes I et II).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre accompagnée de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour de sa soixante-cinquième session, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Alexander **Lomaia**



**Annexe I à la lettre datée du 6 juin 2011 adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
concernant la visite du Premier Ministre russe en Abkhazie
occupée**

Le 2 juin 2011, le Premier Ministre russe, Vladimir Poutine, a franchi la frontière géorgienne pour se rendre dans la ville occupée de Soukhoumi afin d'assister aux obsèques de Sergey Bagapsh.

Lors d'une rencontre avec des représentants du régime occupant, M. Poutine aurait déclaré « nous contribuerons aux contacts internationaux avec tous les États, y compris les voisins les plus proches ». D'après la « nouvelle réalité » russe, l'Abkhazie a deux voisins proches : la Russie elle-même et la Géorgie.

Le Kremlin poursuit avec insistance ses efforts visant à conférer un semblant de légitimité au régime occupant qu'il a mis en place et à élever le nettoyage ethnique, l'occupation militaire de territoires d'un pays souverain et la redéfinition forcée des frontières au rang d'instruments des relations internationales.

Il faut toutefois que M. Poutine sache que toutes ces tentatives sont vouées à l'échec et que ni la Géorgie, ni la communauté internationale n'accepteront un jour une « nouvelle réalité » fondée sur la violation flagrante des normes et principes du droit international et le résultat d'un nettoyage ethnique.

Tbilissi, le 3 juin 2011

**Annexe II à la lettre datée du 6 juin 2011 adressée
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
concernant l'attentat terroriste déjoué du 2 juin 2011**

Le 2 juin 2011, le Ministère géorgien des affaires intérieures a réussi à déjouer une nouvelle tentative d'attentat terroriste : le Service de la sécurité constitutionnelle a saisi des explosifs d'une puissance équivalant à quatre kilos de TNT et arrêté par la même occasion Abesalom Chkhetia et Tamila Benia, résidents du district de Gali en Abkhazie, territoire géorgien sous occupation russe.

D'après les témoignages des deux personnes arrêtées, ce sont des officiers des forces spéciales russes stationnées en Abkhazie occupée, appelés Igor Vlasov et Sergei Kuzmin, qui leur ont donné l'ordre de perpétrer cet attentat.

Ce complot fait suite à une série d'actes de terrorisme téléguidés par la Russie sur le territoire de la Géorgie.

Le Gouvernement géorgien a communiqué aux autorités russes le résultat de ses enquêtes sur les actes de terrorisme qui ont été commis sur son territoire depuis l'automne 2010 et leur a proposé de coopérer pour poursuivre les investigations. À ce jour, Moscou n'a toutefois pas donné de réponse.

La Russie continue de mener sa politique criminelle envers l'État géorgien. Les services de police géorgiens ont fourni des éléments prouvant non seulement que la Russie et ses services spéciaux commanditent des attentats terroristes, mais aussi qu'ils sont impliqués de très près dans la planification et l'organisation de ces actes sur les territoires d'États souverains.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères demande à la communauté internationale d'exiger de la Russie qu'elle mette fin à ses actes de terrorisme visant la Géorgie, s'engage à respecter le principe du non-recours à la force et applique l'intégralité des dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Tbilissi, le 3 juin 2011